



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING
DU MARDI 20 DÉCEMBRE 2022.**

— : : —

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 20 décembre, à 19 heures 05 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19.

Nombre de Conseillers présents : 13.

Nombre de Conseillers votants : 19.

Date de la convocation : 16 décembre 2022.

Etaient présents : GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LENNE Thomas, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, BERNARD Laurent, GUINET Stéphanie, CARPENTIER Christophe, GUINET Géraldine, MALDERET Pierre, VINCENT Barbara, SENT Virginie.

Absents excusés ayant donné procuration :

MARIANI Isabelle donne procuration à PLUVINAGE Sybille, BLANC-GARIN Magali donne procuration à HEPNER Delphine, GUILLAUME Johann donne procuration à SOARÈS Daniel, D'HALLUIN Florence donne procuration à LENNE Thomas, LOISEL Maxime donne procuration à LAUDE Jean-Jacques, et DRIEUX Didier donne procuration à MALDERET Pierre.

Secrétaire de séance : SOARÈS Daniel.

Délibération 2022 – 38 : Décisions modificatives budgétaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et D. 23-42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération n°2022-13 du 05 avril 2022 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2022,

Il convient de procéder à des virements de crédits sur le budget primitif communal 2022.

Le conseil municipal **AUTORISE LA DÉCISION MODIFICATIVE** suivante à 14 voix POUR et 5 CONTRE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT.

DÉPENSES :

CHAPITRE 022 : - 15 927,47 €

CHAPITRE 012 – article 6411 : 12 927,47 €

CHAPITRE 65 – article 6574 : 3 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT.

DÉPENSES :

CHAPITRE 23 – article 2313 : - 30 000,00 €

CHAPITRE 21 – article 2135 : 30 000,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude GUINET.

Daniel SOARÈS.

*Acte rendu exécutoire après transmission en
sous-préfecture et publication sur le site
de la commune www.marcoing.fr
en date du 21 décembre 2022.*